

unes où la mort est venue le surprendre. Il était entré à ce bureau quatre ans avant, après avoir fait son droit, en partie à Montréal, en partie à Québec. Nous est avis que ses travaux là ont été une véritable bonne fortune pour le Canada. C'est M. Dorion qui a formé notre langue légale remplies autrefois d'expressions improches, de termes étrangers et de mots anglais. Grâce à son jugement sûr, à son goût délicat, à ses connaissances profondes, à cette science si rare du mot propre, il a réussi à transformer en langue correcte ce qui n'était avant lui souvent qu'une espèce de jargon dont l'interprétation devenait une science spéciale. Jamais nous n'avons vu un homme posséder à un même degré que lui, le génie des deux langues parlées en Canada ; il en connaît, à fond, les nuances, les délicatesses. Aussi ses traductions avaient-elles un mérite tout particulier : on y apercevait le sens de l'anglais dans toute sa force et on le voyait aussi clairement que l'objet que recouvre le verre le plus pur. N'a-t-il pas rendu, par là, un service à tout le pays, un service dont doivent lui tenir compte tous les amis — c'est-à-dire tous les Canadiens — de la langue française en Canada ?

Au moment où la mort est venue l'enlever, il s'occupait d'un travail considérable sur les différentes branches de la traduction ; il se proposait de faire ce qu'il avait appelé, par avance, un " Dictionnaire National de la langue Canadienne-française, (anglais-français.) Ce dictionnaire aurait fourni aux avocats, aux ingénieurs, aux médecins, aux chefs d'administra-